

Avis public



ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)

- Ordonnance OCA20 17031 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion des promotions commerciales demandées par la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges.
- Ordonnance OCA20 17032 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion des promotions commerciales demandées par l'Association des gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce.
- Ordonnance OCA20 17033 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.
- Ordonnance OCA20 17039 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur la Placette CDN.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)

- Ordonnance OCA20 17034 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

- Ordonnance OCA20 17027 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées à l'occasion des promotions commerciales demandées par la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges.
- Ordonnance OCA20 17028 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées à l'occasion des promotions commerciales demandées par l'Association des gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce.
- Ordonnance OCA20 17035 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.
- Ordonnance OCA20 17038 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées sur la Placette CDN du 12 septembre au 31 décembre 2020.

RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT

(5984 modifié)

- Ordonnance OCA20 17026 exemptant le propriétaire des bâtiments situés au 4100, 4120 et 4140, chemin de la Côte-Sainte-Catherine de l'obligation de fournir trois unités de stationnement.

RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (01-276, article 515)

- Ordonnance OCA20 17029 permettant l'installation d'enseignes temporaires sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par l'Association des gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce.
- Ordonnance OCA20 17030 permettant l'installation d'enseignes temporaires sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par la Société de développement commercial Côte-des-Neiges.

RÈGLEMENT INTERDISANT LES GRAFFITI ET EXIGEANT QUE TOUTE PROPRIÉTÉ SOIT GARDÉE EXEMPTÉ DE GRAFFITI (RCA11 17196, article 15)

- Ordonnance OCA20 17025 la création d'une murale sur la façade nord du pavillon de la patinoire Bleu-Blanc-Bouge au parc de la Confédération.
- Ordonnance OCA20 17036 permettant la réalisation d'une murale sur les façades sud et est du pavillon des baigneurs du parc Martin-Luther-King.

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)

(RCA19 17328, article 96)

- Ordonnance OCA20 17037 l'utilisation à titre gratuit par Le Dépôt alimentaire NDG de l'aréna Doug-Harvey et du Centre Le Manoir.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie des ordonnances et du Tableau 1 en communiquant avec la division du greffe au geneviève.reeves@montreal.ca

FAIT à Montréal, ce 16 septembre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

Liste préliminaire des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020

Événement	Requérant	Endroit	Date	Occupation	Vente	Camion bouffe de rue	Demande de permis d'alcool	Consommatio n d'alcool	Bruit	Véhicule hyppomobile	Nombre de participants prévu	Fermeture de rue	Statut
INTERMISSIONS : Installation sociale dans le parc	Arrondissement CDNNDG	Parc Jean- Brillant	11-sept-20	15:00 à 21:00	Non	Non	Non	Non	17:00 à 19:00	Non	50	N/A	Accepté sous condition
INTERMISSIONS : Installation sociale dans le parc	Arrondissement CDNNDG	Parc Jean- Brillant	12-sept-20	8:00 à 20:00	Non	Non	Non	Non	10h à 13h et 14h à 18h	Non	100	N/A	Accepté sous condition
Inauguration d'une murale	Prévention CDNNDG	Parc de la Confédération, Pavillon Bleu Blanc Bouge	18-sept-20	14:00 à 19:00	Non	Non	Non	Non	15:00 à 16:00	Non	50	N/A	Accepté sous condition
Block Party: Hip Hop You Don't Stop	Prévention CDNNDG	Parc Martin- Luther-King	19-sept-20	13:00 à 20:00	Oui	Oui	Non	Non	14:00 À 19:00	Non	200	N/A	Accepté sous condition
Elementakiza : Hip Hop You Don't Stop	Prévention CDNNDG	Parc Notre- Dame-de-Grâce	20-sept-20	13:00 à 21:00	Oui	Oui	Non	Non	14:00 À 19:00	Non	200	N/A	Accepté sous condition
CHEZ NOUS CHEZ VOUS	Diversité artistique Montréal et Arrondissement CDNNDG	Rues	03-oct-20	13h30 à 15h30	Non	Non	Non	Non	13h30 à 15h30	Non	Variable	Parade sur le trottoir Chemin de la Côte-des-Neiges, entre la plaza Côte-des-Neiges et la station de métro Côte-des-Neiges	Accepté sous condition
CHEZ NOUS CHEZ VOUS	Diversité artistique Montréal et Arrondissement CDNNDG	Parc Paul- Doyon	17-oct-20	10h30 à 12h30	Non	Non	Non	Non	10h30 à 12h30	Non	100	N/A	Accepté sous condition